

**COMPTE-RENDU SUCCINT  
DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 2 FEVRIER 2021**

L'an deux mil vingt et un, le deux février, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Michel DUPONT, Maire,

En suite de convocation en date du 26 janvier 2021,

Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 16

Nombre de votants : 18

Etaient présents : Michel DUPONT, Philippe LAQUAY-PINSET, Hélène FOUACHE, Olivier DUBREUCQ, Anne SEILLE, Xavier GIRARD, Gilles RONSE, Pierre WAUQUIER, Eric LAUWAGIE, Valérie DEVENDEVILLE, Olivier TYTGAT, Jean-Michel HAVEZ, Anne DAMIE, Rénald DUREUX, Aurore PENNORS, Amandine TEYS

Absents ayant donné procuration : Emilie VANDERBAUWEDE, Emmanuelle AUMARD

Secrétaire de séance : Amandine TEYS

**Ordre du jour :**

- Demande de subvention au titre de la DSIL pour les travaux de réaménagement de l'école primaire pour y intégrer la garderie périscolaire - modification
- Demande de subvention au titre de la DSIL pour le développement d'outils numériques à la mairie et dans le groupe scolaire Daniel Devendeville
- Questions diverses

**I - Demande de subvention au titre de la DSIL pour les travaux de réaménagement de l'école primaire pour y intégrer la garderie périscolaire - modification**

*Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la délibération 2021/02 du 20 janvier 2021 par laquelle il avait formulé la demande d'une subvention au titre de la DSIL pour les travaux d'intégration de la garderie périscolaire dans l'école primaire Daniel Devendeville. Depuis, le maître d'œuvre a avancé dans son chiffrage, désormais au stade Dossier de Consultation des Entreprises, et au regard de l'évolution des montants il semble opportun de modifier la délibération du 20 janvier 2021 afin d'actualiser le montant de subvention demandé et le plan de financement.*

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que la Dotation de Solidarité à l'Investissement Local a retenu au titre de son dispositif 2021 comme opérations éligibles les travaux de rénovation et de transformation des bâtiments scolaires, finançables jusque 40 %.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que suite au déménagement de la médiathèque dans notre nouveau centre culturel La Marque Page, l'espace qu'elle occupait au sein du groupe scolaire est aujourd'hui disponible afin d'accueillir la garderie périscolaire, actuellement toujours isolée de l'école et dans des locaux partiellement dégradés.

Les transformations nécessaires à ce transfert de la garderie périscolaire dans l'école nécessitent en parallèle de pouvoir inclure l'espace occupé par l'actuelle salle des enseignants dans la nouvelle garderie, et de déménager la salle des enseignants dans la salle des Poussins, inoccupée depuis que le relai petite enfance a intégré les locaux de la Marque Page.

Un maître d'œuvre a été recruté sur ce dossier, et il a d'ores et déjà réalisé les plans de ces travaux et l'estimatif qui s'élève à 125 225,75 € HT, qui s'ajoutent aux frais de maîtrise d'œuvre établis à 18 448,80 € HT, le bureau de contrôle pour 3 525,00 € et le coordonnateur SPS pour 2 380,00 € établissant le montant total du projet à 149 579,55 € HT.

Sur cette base, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer ce dossier au titre de la DSIL 2021 et demande une subvention à hauteur de 40 % du coût HT du projet soit 59 831,82 €. A

noter que nous avons d'ores et déjà obtenu pour ce projet une subvention du Département de 32 681 € au titre du plan de relance Villages et Bourgs.

Il adopte le plan de financement suivant :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Coût des travaux :	149 579,55 € HT	DSIL (40 % du HT)	59 831,82 €
TVA :	29 915,91 €	Aide Départementale Village et bourgs (21,85 % du HT)	32 681,00 €
<b>Coût du projet TTC :</b>	<b>179 495,46 € TTC</b>	Autofinancement du HT (38,15 % du HT)	57 066,73 €
		Autofinancement de la TVA	29 915,91 €
		<b>Total des recettes</b>	<b>179 495,46 €</b>

**II – Demande de subvention au titre de la DSIL pour le développement d'outils numériques à la mairie et dans le groupe scolaire Daniel Devendeville**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que le déménagement de la salle des professeurs dans l'ancienne halte-garderie nécessitera d'équiper cette salle au niveau informatique. Parallèlement à ce réaménagement de salle des enseignants, la commune s'efforce annuellement de remettre à niveau de matériel informatique du groupe scolaire Daniel Devendeville. Ainsi, il est aujourd'hui nécessaire, pour des questions de sécurité, d'acquérir un nouveau serveur kwartz. La crise sanitaire a également démontré la nécessité de pourvoir les enseignants en équipement numérique, notamment en ordinateurs portables, adaptés. Enfin, la commune souhaite poursuivre son effort de mise à niveau des classes en termes d'équipement en continuant son programme d'installation de vidéoprojecteurs interactifs.

Par ailleurs, afin de répondre à la dématérialisation des services et des supports de réunions, dans un souci de développement durable et d'économie de papier, il serait souhaitable d'équiper la nouvelle garderie périscolaire d'un ordinateur portable (pour réaliser le pointage en ligne sur notre logiciel enfance) et la salle du conseil de la mairie d'un vidéoprojecteur avec système de connexion sans fil et d'un écran mural rétractable (de manière à conserver l'esthétique de cette salle dans laquelle sont également célébrés les mariages).

Pour ces différents équipements, dont le montant d'acquisition s'élève à 21 114,23 €, la commune souhaiterait déposer une demande de subvention au titre de la DSIL 2021, dans la catégorie *Développement numérique*, au taux de 40 %, soit une subvention possible de 8 445,69 €.

Il adopte le plan de financement suivant :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Coût du projet :	21 114,23 € HT	DSIL (40 % du HT)	8 445,69 €
TVA :	4 222,85 €	Autofinancement du HT (38,15 % du HT)	12 668,54 €
<b>Coût du projet TTC :</b>	<b>25 337,08 € TTC</b>	Autofinancement de la TVA	4 222,85 €
		<b>Total des recettes</b>	<b>25 337,08 €</b>

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée*  
*Le Maire,*  
*Michel DUPONT*